

Grâce accordée à Karim Wade: Le communiqué officiel de la Présidence

Le Président de la République, par décret n° 2016-880 du 24 juin 2016, a gracié Messieurs Karim Meissa Wade, Ibrahima Aboukhalil dit Bibo Bourgi et Alioune Samba Diassé.

Il convient de préciser que cette mesure dispense seulement les condamnés de subir la peine d'emprisonnement restant à courir.

Ainsi, les sanctions financières contenues dans la décision de justice du 23 mars 2015 et la procédure de recouvrement déjà engagée demeurent.

Fait à Dakar, le 24 juin 2016
Le Service de Communication
Présidence de la République